



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 07 03 025

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prestation son et lumière pour la fête de la musique 2025

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2025, la commune avait besoin d'une prestation son et lumière pour la scène ;

CONSIDÉRANT que la commune a sollicité plusieurs entreprises mais qu'une seule a répondu à la consultation ;

VU le devis ci-après :

	Prix HT	Prix TTC
BYS	9 614,08€	11 536,90€

CONSIDÉRANT que l'entreprise BYB est la mieux disante.

DECIDE

DE RETENIR l'offre de l'entreprise BYB pour un montant de 9 614,08€ HT soit 11 536,90€ TTC.

Fait à Ornex, le 03 juillet 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 04 juillet 2025
Affiché le : 04 juillet 2025



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision